



Année d'apprentissage 3

Participer à l'établissement des comptes annuels

Mandat pratique

Compétence opérationnelle c6 : Exécuter des travaux de comptabilité financière (option « finances »)

Situation initiale

Quel bénéfice ton entreprise a-t-elle réalisé l'année dernière et combien a-t-elle dépensé et pour quoi faire ? Tout cela figure dans les comptes annuels. Presque tous les thèmes de la comptabilité financière y sont représentés.

Mais ces comptes annuels doivent d'abord être établis. En tant que professionnel, tu peux y participer. Ce mandat pratique te donne la possibilité de le faire.

Définition de la tâche

Tâche partielle 1 Avec la personne compétente, cherche une tâche que tu peux assumer dans le cadre de l'établissement des comptes annuels. Cela peut être par exemple :

- contrôler les comptes (par exemple compte des assurances sociales, compte de la caisse de pension)
- faire le rapprochement des comptes et transférer les écritures erronées
- passer des écritures de fin d'année et classer les pièces justificatives correspondantes
- faire l'inventaire et présenter les positions en montants monétaires
- tenir des livres auxiliaires (par exemple comptabilité des débiteurs, comptabilité des créanciers, comptabilité des immobilisations)
- collaborer à l'établissement des déclarations de salaires et répondre à d'éventuelles questions à ce sujet
- prendre contact avec les services internes et leur demander par exemple de récupérer des créances en suspens (remarque : régularisations transitoires)
- effectuer des clarifications en rapport avec la TVA

Tâche partielle 2 Exécute la mission, contrôle ton résultat et montre ton résultat à la personne compétente. Apporte d'éventuelles mesures correctives.

Tâche partielle 3 Documente et réfléchis à tes résultats dans ton dossier de formation numérique.



Remarque sur la solution

Tu peux aussi réaliser le mandat pratique plusieurs fois avec différents mandats de la clôture annuelle.

Organisation

Réalise ton mandat pratique directement dans ton travail quotidien à l'aide d'un cas ou d'une situation concrète issue de la pratique.

Pour documenter ta démarche, il te faut entre 30 et 90 minutes, selon le temps que tu y consacres.